



## KINNEAR'S MILLS

---

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES APPALCHES MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 3 avril 2023, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0 ;

Sont présents(es), les conseillers(ères):

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon  
Siège no 2, M. Roger Gosselin  
Siège no 3, Mme Joanne Labranche  
Siège no 4, Mme Marisol Brochu  
Siège no 5, M. James Allan

Est absent le conseiller suivant:

Siège no 6, M. Carl Dubois

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

#### **Ouverture de la séance**

---

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

#### **2023-04-062 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

#### **4. Adoption de procès-verbaux**

4.1 Séance ordinaire du 6 mars 2023

#### **5. Administration générale et trésorerie**

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Autoriser la signature des contrats de travail de M. Hogan, M. Turgeon et Mme Arguin

- 5.3 Autoriser l'inscription d'un journalier à la formation sur les sentiers pédestres
- 5.4 Information relative aux responsabilités des riverains de la Rivière Osgood
- 5.5 Soumissions - Thermopompes
- 5.6 Soumissions - Réparation de glissière
- 5.7 Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
- 5.8 Autoriser la signature du contrat avec les constructions Stef Daigle
- 5.9 Demande de M. St-Pierre - Abri temporaire
- 5.10 Offre de service en urbanisme - Dominic Paradis
- 5.11 Renouvellement adhésion - Grobec
- 5.12 Dépôt et présentation des états financiers de la municipalité pour l'année 2022
- 5.13 Nomination d'un vérificateur financier pour l'année 2023
- 5.14 Dépôt de démission du conseiller municipal au siège no 6, M. Carl Dubois et avis de vacance à ce poste
- 5.15 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
- 5.16 Demande de subvention au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1 - Incubateur à projet de requalification

## **7. Sécurité publique**

- 7.1 Dépôt du rapport annuel 2022 des activités incendie

## **11. Urbanisme et développement du territoire**

- 11.1 Lot 4 913 569 - Offre de revente

## **12. Législation**

- 12.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 518 abrogeant le règlement numéro 382 relatif à l'imposition d'un droit supplétif en matière de mutation immobilière

## **15. Période de questions**

- 16.1 Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2023-04-063 Séance ordinaire du 6 mars 2023**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2023-04-064 Adoption des comptes du mois**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

<b>Chèques numéros 9673 à 9678 :</b>	<b>5 113,02 \$</b>
<b>Autres paiements effectués par la directrice générale :</b>	<b>59 950,76 \$</b>
<b>Grand total des paiements:</b>	<b>65 063,78 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2023-04-065 Autoriser la signature des contrats de travail de M. Hogan, M. Turgeon et Mme Arguin**

---

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en voirie, le journalier et la préposée à l'entretien ménager n'avaient pas de contrat de travail et que le conseil municipal veut régulariser la situation;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal approuve les contrats de travail de l'inspecteur en voirie, le journalier et la préposée à l'entretien ménager tel que préparés par la directrice générale et indiquant la description des responsabilités, les conditions de travail et le salaire convenu avec les employés.

QUE les contrats de travail soient signés par l'employé respectif, la directrice générale et le maire.

**ADOPTÉE**

**2023-04-066 Autoriser l'inscription d'un journalier à la formation sur les sentiers pédestres**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité veut offrir aux citoyens des sentiers sécuritaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite que les travaux réalisés respectent les normes de sécurité;

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches organise une formation avec Rando-Québec sur l'aménagement des sentiers afin que les sentiers pédestres sur tout le territoire soient plus durables et sécuritaires;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la directrice générale inscrive un journalier à la formation sur l'aménagement des sentiers.

QUE les frais reliés à cette formation soient payés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2023-04-067** Information relative aux responsabilités des riverains de la Rivière Osgood

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a obtenu une opinion juridique concernant les obligations et responsabilités civiles de la municipalité relativement aux personnes qui se baignent dans la rivière Osgood en juillet 2012;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire informer les riverains des informations contenues dans cette opinion juridique;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'opinion juridique de Me Odette Gagné, reçue le 23 juillet 2012, soit disponible pour consultation, au bureau municipal, à tous les citoyens qui désirent en prendre connaissance.

**ADOPTÉE**

**2023-04-068** Soumissions - Thermopompes

**ATTENDU QUE** le conseil municipal mise sur le développement de la sécurité civile au sein de la municipalité et souhaite ainsi offrir un endroit à ses citoyens pour se rafraîchir durant les périodes de chaleur accablante;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite également diminuer les frais de chauffage pour le bâtiment municipal;

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation émise pour l'installation de thermopompe au bureau municipal;

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire, Climchauffe, offre une unité murale de plus que PG Jacques et des appareils plus performants;

**ATTENDU** les soumissions reçues:

Soumissionnaires	Montant taxes non incluses
------------------	----------------------------

Climchauffe (2 thermopompes - 30, 5 unités murales)	20 990,00 \$
PG Jacques (2 thermopompes -25, 4 unités murales)	18 615,00 \$

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal donne le contrat à l'entreprise Climchauffe inc. pour l'achat et l'installation des thermopompes et des unités murales au prix de 20 990,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**2023-04-069 Soumissions - Réparation de glissière**

---

**ATTENDU QUE** la glissière sur le chemin de Kinnear's Mills a été endommagée lors d'un accident routier;

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitations émise pour la réparation de ladite glissière;

**ATTENDU** les soumissions reçues:

Soumissoinaires	Montant taxes incluses
Entreprise NPL	3 157,32 \$
Les glissières de sécurité J.T.D. inc.	2 903,12 \$

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit les glissières de sécurité J.T.D. inc. au montant de 2 903,12 \$ taxes incluses.

QUE la directrice générale transmette la facture de la réparation à la compagnie G.E.C. responsable de l'accident routier;

**ADOPTÉE**

**2023-04-070 Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable**

---

**ATTENDU** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

**ATTENDU QUE** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

**ATTENDU** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

**ATTENDU QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

**ATTENDU QUE** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement de Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre cette présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

**ADOPTÉE**

**2023-04-071 Autoriser la signature du contrat avec les constructions Stef Daigle**

---

**ATTENDU QUE** le 16 janvier 2023 le conseil municipal a octroyé le contrat

de la devanture du bureau municipal à l'entreprise les constructions Stef Daigle inc.;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a effectué le choix de couleur des matériaux;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur à mis-à-jour sa soumission suite aux choix de couleurs;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer le contrat avec l'entrepreneur en construction;

**ADOPTÉE**

**2023-04-072 Demande de M. St-Pierre - Abri temporaire**

---

**ATTENDU QUE** le 14 mars 2023, monsieur St-Pierre a transmis une demande au conseil municipal concernant un prolongement de délai pour le démontage de leur abris temporaire;

**ATTENDU QUE** M. St-Pierre et Mme Dusseault seront à l'extérieur du pays du 12 avril au 11 mai 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité accorde le prolongement de délai pour démonter leur abris temporaire. Toutefois, ils devront enlever la toile.

**ADOPTÉE**

**2023-04-073 Offre de service en urbanisme - Dominic Paradis**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis le mois de juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a signé une entente intermunicipale avec la MRC des Appalaches concernant les services d'un inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Appalaches a effectué deux affichages pour le poste d'inspecteur municipal et que le poste demeure toujours vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a obtenu une offre de service de monsieur Dominic Paradis à titre d'inspecteur municipal;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal octroi le contrat d'inspecteur municipal à Monsieur Dominic Paradis.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer le contrat de service avec Monsieur Dominic Paradis.

**ADOPTÉE**

**2023-04-074    Renouvellement adhésion - Grobec**

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal renouvèle son adhésion pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 au montant de 75.00 \$.

**ADOPTÉE**

**2023-04-075    Dépôt et présentation des états financiers de la municipalité pour l'année 2022**

**ATTENDU QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton a effectué la vérification comptable annuelle pour la municipalité de Kinnear's Mills en février et mars 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a un surplus de 129 490 \$ pour l'année 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE les états financiers 2022 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

QUE le surplus de l'année 2022 soit affecté au budget des travaux publics pour l'année 2023.

**ADOPTÉE**

**2023-04-076    Nomination d'un vérificateur financier pour l'année 2023**

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE Raymond Chabot Grant Thornthorn soit nommé à titre de vérificateur de la municipalité pour l'année 2023;

**ADOPTÉE**

**2023-04-077 Dépôt de démission du conseiller municipal au siège no 6, M. Carl Dubois et avis de vacance à ce poste**

---

La directrice générale et greffière-trésorière donne avis de la vacance au poste de conseiller au siège numéro 6 et dépose la lettre de démission transmise par courriel par le conseiller municipal au siège numéro 6, monsieur Carl Dubois, reçue le 2 avril 2023 et effective à cette même date.

La greffière, également présidente d'élection, avise le conseil de la date prévue du scrutin, le dimanche 21 mai 2023, le tout à être confirmé par l'avis public d'élection.

**2023-04-078 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a fait une demande de subvention en octobre 2020 pour l'amélioration des sentiers Osgood et Bailey;

**ATTENDU QUE** madame Alexandra Gosselin est directrice générale depuis le mois de juin 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills désigne madame Alexandra Gosselin, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de "Amélioration des sentiers Osgood et Bailey".

**ADOPTÉE**

**2023-04-079 Demande de subvention au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1 - Incubateur à projet de requalification**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite prendre une décision quant à l'avenir de l'Église catholique;

**ATTENDU QU'**une décision éclairée doit être prise en étudiant différentes données dont en premier lieu les coûts de rénovation du bâtiment;

**ATTENDU QUE** les coûts de l'étude peuvent être couverts en grande partie par une subvention, laquelle doit être déposée d'ici le mois de mai 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise le dépôt d'une demande au Programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1 - incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et autorise Madame Alexandra Gosselin à signer tout engagement relatif à cette demande.

**ADOPTÉE**

**2023-04-080** Dépôt du rapport annuel 2022 des activités incendie

---

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière incendie;

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal dépose et adopte le rapport d'activité de l'année 2022 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en oeuvre.

QUE le conseil municipal mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité de l'année 2022 au Ministère de la Sécurité Publique.

**ADOPTÉE**

**2023-04-081** Lot 4 913 569 - Offre de revente

---

**ATTENDU QUE** le 14 mars 2023, la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une offre de revente de terrain vacant proposée par M. Juan Mauricio Borbon Roa et Mme Luz Mari Cordoba Velasco, tel que le prévoyait le contrat de vente ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills veut s'assurer qu'il y ait la construction d'une maison sur tous les terrains du développement de la Place Harriet-Wilson;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité rachète le terrain vacant appartenant à M. Juan Mauricio Borbon Roa et Mme Luz Mari Cordoba Velasco au prix de 7500.00 \$;

QUE la municipalité remettre dans les mains d'un agent d'immeuble la vente de ce terrain, en ajustant le prix de vente en fonction des coûts engendrés par cette reprise ;

### **ADOPTÉE**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 518 abrogeant le règlement numéro 382 relatif à l'imposition d'un droit supplétif en matière de mutation immobilière**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Joanne Labranche, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 518 abrogeant le règlement numéro 382 relatif à l'imposition d'un droit supplétif en matière de mutation immobilière sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 518 porte sur l'imposition d'un droit supplétif en matière de mutation immobilière.

Le projet de Règlement numéro 518 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

---

Madame Joanne Labranche, conseillère

#### **Période de questions**

---

##### **Madame Angèle Poirier**

- Question concernant l'endroit du terrain sur la Place Harriet-Wilson.

##### **Monsieur Michel Desmarais**

- Questionnement quant aux soumissions des thermopompes;

- Questionnement sur les contrats d'éoliennes;

- Questionnement sur les avis des autres municipalités quant à leur rôle d'évaluation;

- Affirmation sur le dépôt de rôle d'évaluation pour les municipalités de moins de 5 000 habitants;

- Questionnement sur la position du conseil municipal quant au rôle d'évaluation;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE cette séance soit levée à 20h02.

**ADOPTÉE**

---

Marquis Bédard  
Maire

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale/greffière  
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 AVRIL 2023.